

Groupe Milon – 4 rue de la Roirie
49500 SEGRE
Tél : 02.41.92.52.84 – Fax : 02.41.92.52.79

Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions

- ☒ Secrétariat Général
- ☒ Pollutions diffuses
- ☒ Commission Locale de l'Eau
- ☒ Inondations

COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le seize octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions se sont réunis au centre administratif de Craon sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TITULAIRE				SUPPLEANT			
NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud							
BAGOUET Alain	X						
BOULTOUREAU Hubert	X						
COUE Henri	X						
DELAHAYE Christian		X		POINSON ARTHUR	X		
DUBOSCLARD Hervé		X					
DUMONT Jean-Yves			X				
JAMES Marie-Agnès	X						
JOUBERT Jean-Paul	X						
LORENZI Mariette		X		SEJOURNE SERGE	X		
MOREL Daniel	X						
PERROIS Christian			X				
RONCIN Joël	X						
ROUSSEZ Olivier			X				
SAGET Bertrand			X				
Van der SCHEAGH Bernard	X						
Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la rivière l'Oudon							
BORDEAU Dominique			X				
BRIQUET Alain	X						
CHRETIEN Patrice			X	TOUEILLE Sophie		X	
CROSNIER Florent			X				
DELANOE Jean-Claude	X						
FOUCHER Hervé	X						
GAROT Rémi	X						
GAUME Bruno	X						
GENDRY Daniel	X						
HUNAUULT Alain			X				
LABBE Michel	X						
LECOMTE Jean-Marcel		X		LANDELLE Alain	X		
MAILLERIE Chantal			X				
MICHEL Louis		X		JEGU Christel	X		
TARDIF Michel			X				
S.I.A.E.P. Loire Béconnais							
FERRE Jean-Pierre	X						
S.I.A.E.P. de la région ouest de Château Gontier							
JAILLIER Dominique			X				
POINTEAU Serge	X						
S.I.A.E.P. du Centre ouest Mayennais							
VERON Louis			X				
S.I.A.E.P. du Segréen							
CHERRUAULT Catherine			X				

4. Débats d'orientations budgétaires
 - 4.1. Pour le budget annexe inondations
 - 4.2. Pour le budget annexe pollutions
 - 4.3. Pour le budget annexe C.L.E.
 - 4.4. Pour le budget général
5. Programme de lutte contre les inondations
 - 5.1. Décision concernant une demande d'acquisition par la collectivité d'un bien situé en zone inondable
 - 5.2. Augmentation de l'enveloppe financière pour l'opération sur-stockage nord
 - 5.3. Etude de réduction de la vulnérabilité du bourg de Montjean – suite de la consultation des prestataires
 - 5.4. Préparation de la saison de gestion hivernale des ouvrages du SY.M.B.O.L.I.P.
6. Programme de lutte contre les pollutions diffuses
 - 6.1. Bilan de la signature du Contrat territorial pollutions diffuses
 - 6.2. Convention entre les Chambres d'agriculture et le SY.M.B.O.L.I.P.
 - 6.3. Convention entre les D.D.T. et le SY.M.B.O.L.I.P.
 - 6.4. Demandes de subventions auprès des partenaires financiers
7. Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DES
3 ET 17 JUILLET 2015

VOTE : UNANIMITE

2. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMISSION POLLUTIONS ET DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES

Monsieur Stéphane PETIT a fait part de ses démissions de Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P. et de délégué du S.B.O.N. au SY.M.B.O.L.I.P.

Le S.B.O.N. s'est réuni le 21 septembre pour élire un nouveau délégué au SY.M.B.O.L.I.P. et un nouveau délégué du S.B.O.N. représenté à la Commission pollutions. D'autres changements ont été opérés pour la représentation du S.B.O.N. au SY.M.B.O.L.I.P.

Sont élus titulaires au SY.M.B.O.L.I.P. : M Alain BRIQUET, M Jean-Claude DELANOE, M Daniel GENDRY.

Sont élus suppléants au SY.M.B.O.L.I.P. : M Rémi DHOMMEAUX, Mme Céline HEMON.

Est élu au SY.M.B.O.L.I.P. pour la Commission pollutions : M Hervé FOUCHER.

Il convient au SY.M.B.O.L.I.P. d'élire un Vice-président en charge de la Commission pollutions et du programme de lutte contre les pollutions agricoles.

Monsieur le Président installe dans leurs fonctions les nouveaux délégués.

Monsieur le Président procède à la nomination de deux scrutateurs.

Monsieur Bruno GAUME et Monsieur Hubert BOULTOUREAU sont nommés scrutateurs.

Monsieur le Président demande s'il y a des candidats ?

Monsieur Hervé FOUCHER déclare être candidat

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	26
A déduire : bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code électoral	:	2
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	24
Majorité absolue	:	13

Ont obtenu :

Monsieur FOUCHER Hervé	23
Monsieur MOREL Daniel	1

Monsieur Hervé FOUCHER est élu 3^e vice-président du SY.M.B.O.L.I.P. en charge de la commission pollutions et du programme de lutte contre les pollutions diffuses.

3. ADMINISTRATION

3.1. Décisions prises par le Président

Budget général

- Fournitures de petits équipements – OFFICE DEPOT pour un montant de 146,38 € TTC
- Fournitures administratives – UGAP pour un montant de 246,08 € TTC

Budget Inondations

- Préfinancement FCTVA pour un montant de 106 041 €
- Entretien des sites de sur-stockage de la Masse et Choiseau – LAMARCHE pour un montant de 1 224 € TTC
- Entretien des sites de sur-stockage de Ramardière et Cartais – MOREAU pour un montant de 4 201,20 € TTC
- Réparation du garde - corps à Pouancé – AJ MATERIAUX pour un montant de 1 454,28 € TTC
- Rehaussement de la station de pompage sur le Tertre – ONORM MACONNERIE pour un montant de 6 921,44 € TTC
- Marquage du Kangoo – DAPO pour un montant de 453,12 € TTC
- Stores californien pour la salle de réunion – MENUISERIE CADEAU pour un montant de 850,39 € TTC
- Trieurs – OFFICE DEPOT pour un montant de 659,75 € TTC
- Constat servitude accès site de la Gauteraie – MAITRE BARBIER SOUCHELEAU pour un montant de 261,20 € TTC
- Constat vidéo sur le site de la Gauteraie – MAITRE BARBIER SOUCHELEAU pour un montant de 387,20 € TTC
- Gyrobroyage sur les sites de sur-stockage – SARL S. COCHET pour un montant de 2 597,76 € TTC
- Tapis pour le Kangoo – GARAGE BURON pour un montant de 61 € TTC

Budget Pollutions

- Impression de plaquettes charte jardinerie – WEST IMPRIM pour un montant de 268,80 € TTC
- Bocaux pour le stand charte jardinerie – LECLERC pour un montant de 7,90 €
- Ramette de papier cartonnée – MILASSEAU Maison de la Presse pour un montant de 5,40 € TTC
- Formation des vendeurs charte jardinerie – MICHEL COUFFIN pour un montant de 3 200 € TTC
- Spot publicitaire charte jardinerie – OXYGENE RADIO pour un montant de 540 € TTC
- Mobilier – OFFICE DEPOT pour un montant de 414,22 € TTC
- Boissons pour la signature du contrat territorial – VERGER DE LA HANERE pour un montant de 141 € TTC
- Publicité marché diagnostics conseils – MEDIALEX pour un montant de 221,33 € TTC
- Publicité marché diagnostics conseils globaux – MEDIALEX pour un montant de 221,33 € TTC
- Publicité marché diagnostics conseils exploitants – MEDIALEX pour un montant de 221,33 € TTC
- Publicité marché Lettre Agricole – MEDIALEX pour un montant de 240,02 € TTC
- Publicité marché étude opportunité – MEDIALEX pour un montant de 221,33 € TTC
- Affiche pour signature contrat territorial – BLEU PLATINE pour un montant de 138 € TTC
- Cocktail pour la signature du contrat territorial – LE PEGASIEN pour un montant de 793,80 € TTC
- Grippeurs pour la charte jardinerie – PUBLIDECOR pour un montant de 30 € TTC
- Présentoirs jardifiches – PUBLIDECOR pour un montant de 686,40 € TTC
- Diffusion d'un encart publicitaire dans le Rat des Champs – BLEU PLATINE pour un montant de 192 € TTC
- Impression de plaquettes sur la rotation des cultures – WEST IMPRIM pour un montant de 243,60 € TTC

Budget C.L.E.

- Meuble et placard – MENUISERIE CADEAU pour un montant de 519,62 € TTC
- Mobilier – OFFICE DEPOT pour un montant de 916,39 € TTC

3.2. Intégration du S.I.A.E.P. de Livré la Touche au SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Par délibération du comité syndical du 10 avril 2015, les statuts du SY.M.B.O.L.I.P. ont été modifiés pour l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Livré la Touche. Les collectivités adhérentes au SY.M.B.O.L.I.P. avaient 3 mois pour se prononcer sur ce projet. Les avis sont favorables ou réputés favorables. L'arrêté inter préfectoral modifiant les statuts du SY.M.B.O.L.I.P. est donc imminent.

La participation pour la totalité de l'année 2015 pour le S.I.A.E.P. de la Région de Livré la Touche serait de 7 048 € (base 2011 recalculée avec les augmentations de l'indice INSEE appliquées les années suivantes). Le bureau propose que la cotisation normalement due par le S.I.A.E.P. de Livré la Touche pour l'année 2015 soit proratisée à la période restante entre la date de la signature de l'arrêté préfectoral et la fin de l'année.

VOTE POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DU S.I.A.E.P. LIVRE LA TOUCHE : UNANIMITE

3.3. Décisions modificatives aux budgets 2015

EXPOSE

Des décisions modificatives sont apportées au budget principal et aux budgets annexes pour diverses raisons. Ces décisions modificatives ne déséquilibrent pas les budgets.

Les décisions modificatives sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P. / Comité syndical.

VOTE POUR LES DECISIONS MODIFICATIVES : UNANIMITE

3.4. Organisation de l'équipe mutualisée en 2016 – création d'un emploi

EXPOSE

La répartition des temps de travail des agents de l'équipe S.B.O.S. C.L.E. SY.M.B.O.L.I.P. est organisée pratiquement de la même manière qu'en 2015. Cf. présentation ci-jointe.

Il y a dans l'équipe 7 titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale dont 0,40 ETP non travaillés. 1 agent contractuel termine son contrat le 31 décembre 2015 dans le cadre d'un surcroît de travail et pour faire face aux temps partiels.

Le bureau propose de créer un emploi dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial pollutions diffuses 2015-2019. La durée de cet emploi est cependant limitée à un an, renouvelable une fois.

VOTE POUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016 : UNANIMITE

4. DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

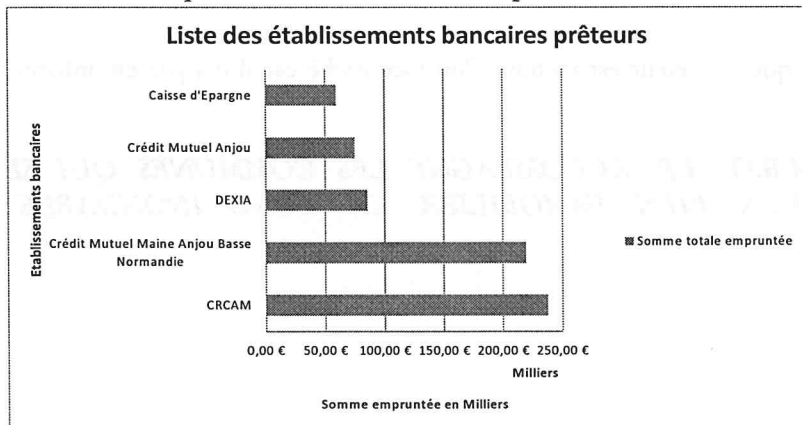
4.1. Pour le budget annexe inondations

EXPOSE

Les orientations budgétaires pour le budget annexe inondations pour l'année 2016 seront présentées et discutées en séance. Elles ont été préparées par la commission inondations. Cf. présentation ci-jointe.

DISCUSSION

Il est demandé quels sont les établissements prêteurs ? L'information sera ajoutée au compte rendu.



Acquisition d'une zone humide

Le Syndicat a la possibilité d'acquérir une zone humide située dans l'emprise d'inondations du site de la Masse. Le montant est estimé à 6 000 € tout compris. L'entretien dans le cadre du plan de gestion de la zone sera réalisé par le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud. Il convient d'autoriser le Président à signer, de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de passer une convention d'entretien avec le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud. La dépense interviendra en 2016.

Monsieur Alain BAGOUET présente l'intérêt de l'acquisition de la zone humide.

VOTE POUR L'ACQUISITION DE LA ZONE HUMIDE ET POUR LA CONVENTION DE GESTION AVEC LE S.B.O.S. : UNANIMITE

4.2. Pour le budget annexe pollutions

EXPOSE

Les orientations budgétaires pour le budget annexe pollutions pour l'année 2016 seront présentées et discutées en séance. Elles ont été préparées par la commission pollutions. Cf. présentation ci-jointe.

4.3. Pour le budget annexe C.L.E.

EXPOSE

Les orientations budgétaires pour le budget annexe C.L.E. pour l'année 2016 seront présentées et discutées en séance. Cf. présentation ci-jointe.

4.4. Pour le budget général

EXPOSE

Les orientations budgétaires pour le budget général pour l'année 2016 seront présentées et discutées en séance. Cf. présentation ci-jointe.

5. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

5.1. Décision concernant une demande d'acquisition par la collectivité d'un bien situé en zone inondable

EXPOSE

Monsieur Alain BAGOUET expose le dossier. Une maison située en bord du Chéran sur la commune de Saint Aignan sur Roë est régulièrement inondée. Les propriétaires ont interpellé le SY.M.B.O.L.I.P. pour la protéger. Deux possibilités ont été examinées : protéger ou acheter le bien pour rétablir la zone humide et le champ d'expansion des crues.

Il s'avère que la protection n'est pas faisable techniquement. La commission inondations a examiné les possibilités de financement dans le cadre d'une acquisition du bien et du rétablissement de la zone inondable en zone humide fonctionnelle.

La commission inondations propose de prendre une décision générale quant à ce type de dossier. Il est proposé que l'acquisition d'un bien immobilier en zone inondable reste le projet et le choix d'une commune (ou d'une intercommunalité compétente), que le SY.M.B.O.L.I.P. accompagne et facilite le projet de manière à rétablir un champ d'expansion des crues et une zone humide fonctionnelle.

DISCUSSION

Monsieur Alain BAGOUET estime que l'acheteur est victime d'un vice-caché car il n'a pas été informé que le bien est inondable.

VOTE POUR QUE LE SY.M.B.O.L.I.P. ACCOMPAGNE LES COMMUNES QUI SE PORTENT ACQUEREUR D'UN BIEN IMMOBILIER EN ZONE INONDABLE : UNANIMITE

5.2. Augmentation de l'enveloppe financière pour l'opération sur-stockage nord

EXPOSE

Monsieur Alain BAGOUET expose le dossier.

Le comité syndical a décidé d'engager les travaux des sites de sur-stockage nord (Pelleterie, Rincerie, Tertre) le 29 mars 2013 pour un montant de 1 320 000 € H.T. L'étude géotechnique sur le site du Tertre indique des profondeurs d'ancrage de l'ouvrage supérieures à ce qui était prévu et prescrit la pose d'une géo-membrane pour stabiliser la digue. Le surcoût est estimé à 50 000 € H.T. Il convient donc de porter le coût de l'opération à 1 370 000 € H.T.

VOTE : UNANIMITE

5.3. Etude de réduction de la vulnérabilité du bourg de Montjean – suite de la consultation des prestataires

EXPOSE

Une consultation pour l'étude hydraulique de réduction de la vulnérabilité du bourg de Montjean a été menée du 6 juillet au 15 septembre. L'ouverture des plis a eu lieu le 15 septembre 2015. Le choix du prestataire est prévu le 9 octobre. Information en séance.

DISCUSSION

Monsieur Alain BAGOUET explique que deux prestataires ont répondu. Ils ont été entendus. Le choix s'est porté sur la société Arcadis pour un montant total de 23 862 €. L'étude démarre au début du mois de décembre pour une durée de 6 mois. Les membres notent l'écart de prix important entre les deux prestataires ISL et Arcadis. Monsieur Hervé FOUCHER ajoute que pour le lot 1 sur l'étude de la continuité écologique à la Guéhardière, l'écart est aussi important.

5.4. Préparation de la saison de gestion hivernale des ouvrages du SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Le SY.M.B.O.L.I.P. gère des ouvrages en saison hivernale pour limiter les effets des crues. Géraldine COUSIN présentera les ouvrages qui seront en fonctionnement cet hiver et leurs modalités de gestion. Elle exposera les tâches nécessaires à la bonne gestion des ouvrages en dehors et pendant les périodes critiques. Cf. présentation ci-jointe.

6. PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

6.1. Bilan de la signature du Contrat territorial pollutions diffuses

EXPOSE

Monsieur Olivier LEBRETON présente le dossier. Le contrat territorial pour la lutte contre les pollutions diffuses 2015-2019 a été signé le 14 septembre 2015 entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le SY.M.B.O.L.I.P., les Départements et les Chambres d'agriculture de Mayenne et du Maine et Loire, en présence de l'Etat. Le SY.M.B.O.L.I.P. a organisé la signature agrémentée de la visite d'une exploitation agricole. Il est proposé que les délégués présents fassent part de leurs remarques sur l'organisation.

DISCUSSION

Monsieur Gilles GRIMAUD a trouvé intéressant l'accueil du couple d'agriculteur.

Monsieur Joël RONCIN – Il est dommage d'avoir été sur une exploitation sans véritablement la voir. Il aurait fallu visiter un peu plus l'exploitation et les abords du Chéran.

Monsieur Olivier LEBRETON rappelle les incertitudes météorologiques. La sonorisation faisait défaut.

Monsieur Alain BAGOUET ne connaissait pas l'exploitation avec des chèvres, il a donc appris.

6.2. Convention entre les Chambres d'agriculture et le SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Dans le cadre du contrat territorial pollutions diffuses, la commission pollutions propose une convention cadre avec les Chambres d'agriculture afin d'acter les objectifs communs des deux signataires vis-à-vis du monde agricole et de la reconquête de la qualité de l'eau. Le projet de convention est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P. Il convient d'approuver cette convention.

DISCUSSION

Monsieur Olivier LEBRETON expose le dossier et donne le contenu de la convention. Il n'y a pas de remarques particulières.

VOTE POUR LA CONVENTION : UNANIMITE

6.3. Convention entre les D.D.T. et le SY.M.B.O.L.I.P.

EXPOSE

Les Directions Départementales des Territoires de Mayenne et de Maine-et-Loire proposent de fournir au SY.M.B.O.L.I.P. la liste des exploitants agricoles situés sur l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin-du-Pavoil afin de faciliter la mise en œuvre du contrat territorial pollutions diffuses. Une convention doit être passée par Département pour fixer les conditions de la mise à disposition.

Les conventions sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé / SY.M.B.O.L.I.P.

DISCUSSION

Monsieur Olivier LEBRETON présente le contenu de la convention. Il n'y a pas de remarques particulières.

VOTE POUR LES CONVENTIONS : UNANIMITE

6.4. Demandes de subventions auprès des partenaires financiers

EXPOSE

- Dans le cadre de l'avenant au contrat régional de bassin versant, il est prévu une dépense estimée à 4 000 € pour la « promotion des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation agricole ». Il convient de solliciter la Région.
- Dans le cadre de l'avenant au contrat régional de bassin versant, il est prévu une dépense estimée à 5 000 € pour le « réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau ». Il convient de solliciter la Région.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial, il est prévu sur les 5 ans, une dépense de 330 500 € TTC pour la réalisation des diagnostics conseils ciblés, changement de système et la communication associée (bulletin agronomique et plan de communication). Il convient de solliciter le Département de Maine-et-Loire au maximum de ses possibilités.
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial, il est prévu une dépense estimée à 12 500 € TTC pour les diagnostics globaux. Il convient de solliciter l'Agence de l'Eau.

VOTE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS : UNANIMITE

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain BAGOUET a accès aux données des piézomètres de la carrière Savary. La qualité nitrates n'est pas bonne, ce n'est pas encourageant car l'activité de la carrière ne peut pas être en cause.

Date des prochaines réunions :

- Jeudi 5 novembre à 14h00 : commission Pollutions
- Vendredi 6 novembre à 10h00 : commission Inondations
- Vendredi 20 novembre à 14h30 : bureau
- Vendredi 4 décembre à 14h30 : comité syndical suivi à 16h d'une conférence sur le bois-énergie

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la réunion à 16h15.

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Agnès JAMES

